

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) au sein du pôle Centre de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées : le territoire de demain se dessine aujourd'hui.

Engagée en décembre 2014 par l'ex-Communauté de communes du Canton d'Ossun, l'élaboration du PLUi du canton d'Ossun, réellement débutée en mai 2016, se poursuit aujourd'hui sous la conduite de la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP), comme l'a souhaité Gérard Trémège, son Président, avec les projets d'intérêt général engagés avant la création de la nouvelle agglomération.

Ce document régira, à terme, l'occupation des sols et les autorisations d'urbanisme (certificat d'urbanisme, permis de construire, d'aménager, de démolir...) sur 17 communes du pôle Centre de la CATLP : Averan, Azereix, Barry, Bénac, Gardères, Hibarette, Juillan, Lamarque-Pontacq, Lanne, Layrisse, Loucrup, Louey, Luquet, Orincles, Ossun, Séron et Visker.

Pour mener à bien l'élaboration de ce document, la CATLP et son bureau d'études associé *Cittanova* s'appuient sur un diagnostic transversal et prospectif du territoire permettant d'identifier les grandes logiques économiques, démographiques, environnementales...

Aujourd'hui, le PLUi entre dans une phase de projet qui va définir les grandes orientations pour le territoire d'une partie du pôle Centre de la CATLP à l'horizon 2030.

Sur la base du Diagnostic territorial et après de nombreuses séances de travail, les élus concernés, les techniciens et les partenaires institutionnels (Chambre d'agriculture, Direction Départementale des Territoires...) ont pu formaliser l'écriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Initié lors de la phase de travail, ce PADD évoque la richesse des paysages et des points de vue, la nécessité de préserver et valoriser les cœurs de villages, la force économique du territoire, le nécessaire rééquilibrage de la typologie des logements et la volonté de maintenir des services et des équipements au plus proche de la population.

En cours de formalisation, le PADD sera prochainement présenté aux habitants au travers d'une exposition itinérante dans les mairies concernées et de trois réunions publiques : le mercredi 18 octobre à Gardères, le jeudi 19 octobre à Bénac et le vendredi 20 octobre 2017 à Juillan.

Dès le mois d'octobre 2017, ce travail se poursuivra par l'élaboration d'orientations d'aménagement sur les sites faisant l'objet de projets des communes (nouvelles constructions, réaménagements d'espaces...).

L'ensemble de la population peut donner son avis sur le projet, par courrier, via les registres de concertation disponibles dans les mairies des 17 communes concernées et au siège de La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées à Juillan, téléport 1 de la zone Aéro-Pôle, ou lors des différentes réunions publiques prévues tout au long de la procédure.